



Appel à candidatures
Technicien·ne agri-environnement Vallées cévenoles
au sein du Service Développement durable

Statut

Poste à plein temps de catégorie B/B+, à compter du 2 janvier 2021.

Poste ouvert exclusivement aux fonctionnaires et CDI de la fonction publique d'Etat, par voie de mutation ou de détachement.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 118 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 109 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.

Il compte 75,5 postes (en équivalent temps plein) au 1^{er} janvier 2020.

Avec environ 1500 exploitations sur le territoire, l'agriculture représente une activité majeure. Ses productions sont très diversifiées, que ce soit en élevage (ovins, caprins, bovins, en lait ou viande) mais aussi dans les productions végétales (châtaigne, oignons doux, petits fruits, etc.) ou en apiculture.

Les activités agricoles et pastorales contribuent à la préservation de milieux ouverts de haute valeur patrimoniale, de la qualité des paysages et de la biodiversité. Permettre le maintien d'une agriculture dynamique sans sacrifier la valeur écologique et patrimoniale du Parc national constitue un enjeu majeur, notamment en cœur de Parc où 400 fermes exploitent un quart de la surface du territoire.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le poste de technicien·ne agri-environnement est à pourvoir au sein du pôle agri-environnement du service Développement Durable, pour les vallées cévenoles.

Le **service Développement Durable** comprend trois pôles : Forêt / Agri-environnement / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemble 18 personnes dont 6 affectées à des massifs.

Il a en charge notamment :

- la politique en matière d'eau,
- la politique en matière de chasse et de pêche,
- la politique agri-environnementale du parc et notamment le soutien à l'agropastoralisme (Pôle Agri-environnement),
- la politique forestière du parc (Pôle Forêt),
- la politique architecturale du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique en matière d'urbanisme (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique de préservation des paysages (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- l'instruction et le suivi des demandes d'autorisation dans tous ses domaines.

Le **pôle agri-environnement** est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique agri-environnementale de l'établissement et notamment le soutien à l'agro-pastoralisme.

Il rassemble une cheffe de pôle, un chargé de mission agro-pastoralisme et quatre techniciens agri-environnement basés sur les massifs.

Dans son domaine, il est notamment chargé de :

- la sensibilisation et le suivi de l'application de la réglementation du Parc national des Cévennes en matière agricole
- l'instruction et du suivi des demandes d'autorisation pour les travaux agricoles en cœur de Parc
- l'appui des agriculteurs à l'échelle de l'exploitation et des groupements pastoraux pour la mise en œuvre des politiques de l'établissement
- l'appui à la mise en œuvre d'actions territoriales dans le cadre des politiques portées ou soutenues par l'établissement
- la politique de gestion des propriétés agricoles du Parc national des Cévennes
- la participation aux instances du parc, et d'autres réseaux sur les questions agricoles.

Missions liées au poste

Placé sous l'autorité hiérarchique de la cheffe du pôle Agri-environnement, en lien avec le chargé de mission agro-pastoralisme, le·la **technicien·ne agri-environnement** est affecté·e au massif des Vallées cévenoles dont le siège se situe à **Cassagnas, hameau des Crozes Bas (48)**.

Il·elle fait partie de l'équipe dédiée à ce massif et animée par le·la délégué·e territorial·e du massif.

Il·elle impulse et met en œuvre sur le massif les missions du pôle agri-environnement en relation avec les techniciens et chargés de mission concernés et le·la délégué·e territorial·e.

Pour environ 60% de son temps de travail, il(elle) a en charge :

- la relation avec les acteurs du monde agricole et pastoral et la connaissance des exploitants du massif,
- la réalisation de « porter à connaissance » des données et des réglementations agricoles à toutes les exploitations du cœur sur son massif,
- l'instruction et le suivi complet en lien avec le secrétariat du service des dossiers de demande d'autorisation de travaux en cœur de Parc sur son secteur géographique.

Pour environ 10% de son temps de travail, il(elle) a en charge :

- l'élaboration et le suivi des conventions pluriannuelles de pâturage et baux ruraux sur les propriétés agricoles du Parc,
- le suivi et l'accompagnement des groupements pastoraux sur les estives.

Pour environ 15% de son temps de travail, il(elle) a en charge sur le massif :

- la mise en œuvre des politiques contractuelles portées par l'établissement : contrats agri-environnementaux (type MAEC), contrats patrimoines...
- le suivi à l'échelle des exploitations des actions mises en œuvre avec des partenaires (COPAGE, chambres d'Agriculture...).

Pour environ 15% de son temps de travail, il(elle) a en charge :

- la réalisation d'actions de mise en valeur du pastoralisme (diagnostics pastoraux, ateliers techniques),
- la réalisation d'audits d'exploitation pour l'attribution de la Marque Esprit Parc national,
- l'appui aux chargés de mission du pôle pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle d'exploitations contribuant aux priorités de la charte : amélioration des pratiques, agriculture biologique, foncier, installations...
- la participation à des projets de développement agricole concernant le massif (terra rural...) notamment ceux inscrits dans les conventions d'applications de la charte signées entre l'établissement public du Parc national des Cévennes et les collectivités territoriales.

Le(la) technicien(ne) agri-environnement peut aussi être amené(e) à porter une action du pôle agri-environnement qui concerne l'ensemble du territoire du Parc national. Ces actions sont définies et réparties au sein du pôle agri-environnement, avec les autres techniciens du pôle. En fonction des besoins et selon ses domaines d'expertise, il pourra se voir confier des dossiers sur les trois autres massifs du parc.

Pour toutes ces activités, il(elle) peut être amenée à encadrer des stagiaires.

Pour mener à bien ses missions, il(elle) :

- participe aux réunions du pôle dans un but de coordination et de mise en cohérence des interventions,
- participe également aux réunions du massif animées par le/la délégué(e) territorial(e),
- travaille en étroite collaboration avec les autres agents du massif et veille à la bonne circulation des informations,
- veille à assurer un contact régulier avec les partenaires et exploitants agricoles sur le massif.

Sur sollicitation des autres techniciens du massif, il(elle) participe à :

- des programmes d'acquisition de données,
- des animations pédagogiques,
- des actions menées par le parc dans d'autres domaines que l'agri-environnement.

De nombreux déplacements sont à prévoir sur le Parc, principalement sur le massif des Vallées cévenoles et à Florac-Trois-Rivières.

Compétences

- Expérience et compétences affirmées dans le domaine de l'élevage et du pastoralisme, et dans le développement agricole
- Compétences en agronomie, connaissance et expérience des outils de diagnostic agri-environnementaux
- Bonnes connaissances des liens entre agriculture et biodiversité
- Des connaissances naturalistes, notamment sur les milieux et espèces liées aux milieux agricoles, sont un plus
- Bonne connaissance du monde rural

- Goût du contact et aisance relationnelle, capacité de communication, de négociation et d'animation
- Bonnes capacités rédactionnelles, sens de l'organisation, esprit d'initiative
- Aptitude au travail en équipe
- Compétences indispensables en saisie et en utilisation de données SIG
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique.

Diplômes, expérience et niveau de formation

- Formation technique type Bac+2 / Bac +3 minimum dans le domaine de l'agriculture ou de l'agri-environnement (type BTS ACSE ou avec spécialisation équivalente),
- Permis de conduire B.

Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **pour le 26 octobre 2020 au plus tard.**

- **par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner **le 6 novembre 2020.**

Pour ces auditions, la direction sera accompagnée du chef du service développement durable, de la cheffe du pôle agri-environnement et de la secrétaire générale.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

Mme Viviane de Montaigne, cheffe du pôle agri-environnement
04.66.49.53.42

viviane.de.montaigne@cevennes-parcnational.fr

ou M. Danny Laybourne, chef du service développement durable
04.66.49.53.69

danny.laybourne@cevennes-parcnational.fr